

à

Monsieur Jean Paul BRET
Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
40, Rue Mainsieux
38516 VOIRON

Objet : Pôle d'échange multimodal de Voreppe, demande d'étude d'un scénario 3

Monsieur le Président,

Le projet d'aménagement de la gare de Voreppe en pôle d'échange multimodal a été présenté lors de la commission mobilité du 1er juillet 2015.

Deux scénarios seulement ont été proposés et c'est le numéro 2 qui a été privilégié.

Il prévoit la construction d'une voirie à double sens pour connecter la RD1075 à la gare. Elle desservira aussi l'usine Vicat et devra donc être une voirie lourde au gabarit poids lourds.

Pourtant une voirie du même type dessert déjà l'usine Vicat par le chemin de l'île Magnin à quelques centaines de mètres ... Ce 3ème scénario intégrant cette voirie a été évacué d'emblée et n'a donc pas été étudié par le cabinet d'étude. Pourtant il a été évoqué à plusieurs reprises, en réunion publique comme en commission.

Par ce courrier nous souhaitons attirer votre attention sur cet autre choix d'aménagement beaucoup plus pertinent sur le plan financier et respectueux de l'aménagement global à court, moyen et long terme. Il s'inscrit de surcroît dans la logique de la ZAD mise en place lors de la vente Segurier-Dagoult.

1 - le contexte

- **La situation actuelle**

La rue de la Gare, voirie à double sens avec un petit trottoir, relie la gare à l'avenue du 11 novembre. En dehors du passage des riverains et des utilisateurs de la gare, elle est essentiellement fréquentée par des camions desservant le super U, l'usine Vicat et les bus des lignes Express 2 et W.

Un parking voiture est aménagé à la gare et la parking de l'Arcade à 150m de la gare peut être utilisé.

Les bus transitent tous actuellement par la gare avec un arrêt à l'intérieur du parking voiture.

- **Les nuisances :**

La circulation importante de poids lourds occasionne une forte nuisance pour les riverains de la rue de la Gare et une dangerosité pour les piétons et les cycles, même si le déménagement prochain de marché U à l'Hoirie améliorera la situation.

2 - Le projet proposé - scénario 2:

- **Le pôle d'échange**

Le parvis de l'Arcade sera aménagé avec des quais bus mais certains bus continueront à transiter et à stationner à la gare.

Nous réitérons ici notre constat sur l'inutilité de ce stationnement des bus au niveau de la gare

En effet, où serait la cohérence d'un pôle d'échange s'il n'y a plus de mutualisation ni des infrastructures (quais) ni des flux de transports (certains bus à l'arcade, d'autres à la gare) ?

A noter que le nouveau pôle d'échange est à moins de 3 minutes à pied de la gare et à peine plus éloigné que le bout du parking voiture existant de la gare.

Pourtant, considérer une réelle mutualisation au niveau de l'Arcade libère des places de parking au niveau de la gare, permet une plus grande cohérence au niveau de l'usager pour accéder aux différentes lignes proposées et une plus grande cohérence dans le trajet des lignes.

Une marche à pied de 150 m serait-elle considérée comme rédhibitoire pour bénéficier des subventions de la région ?

- **La construction d'une nouvelle voirie** (voir plan) est proposée pour le transit des poids lourds de Vicat, d'une partie des bus et des usagers de la gare.

- *les nuisances :*

Cette nouvelle voirie permet d'éloigner les camions des lotissements actuels mais elle ne tient pas compte des nuisances et des risques qu'elle génèrera pour les habitants des futurs 50 nouveaux logements du pôle gare (essentiellement des logements sociaux).

- *le coût :*

Les caractéristiques de la nouvelle voirie (gabarit poids lourds) et la forte déclivité de la partie basse du terrain qui nécessitera des travaux importants nous font douter de la réalité de l'estimation financière proposée.

- *La position de Vicat :*

Lors de l'élaboration du Plan Local des Déplacements (PLD), nous avons évoqué avec la direction de Vicat la possibilité d'interdire la circulation poids lourds rue de la Gare. Elle nous avait alors indiqué qu'une entrée des camions par le Chemin de l'île Magnin (scénario 3) était bien envisageable mais demandait des aménagements dans son organisation et qu'elle devrait les financer. **Mais, la réalisation d'une voirie financée par des fonds publics et utilisée presque exclusivement par l'entreprise justifie-t-elle l'abandon sans étude sérieuse de ce scénario 3 ?**

3 - Alternative - le scénario 3

- **La circulation des poids lourds et l'entrée de l'usine Vicat par le Chemin de l'île Magnin.** (voir plan)

L'entrée dans l'usine existe déjà et la première partie de la voie jusqu'au portail est déjà une voirie lourde au gabarit poids lourds.

- *les nuisances et les risques :*

L'utilisation du Chemin de l'île Magnin réglerait le problème des nuisances et des risques pour les riverains de la rue de la Gare mais aussi des futurs habitants de l'opération immobilière sur l'ancien boulo-drome.

- *le coût :*

Il serait quasi-inexistant mis à part quelques aménagements de sécurité pour limiter au maximum les nuisances pour les habitants des 3 villas. Mais, la largeur de la voie, permet d'envisager des aménagements : déplacement éventuel du portail de l'usine Vicat, aménagement urbain et paysager pour améliorer le confort des riverains. Tout cela pour un budget global bien inférieur à la création de la nouvelle voirie.

- **La sécurisation des trajets piétons et cycles** peut se faire par la création d'une voie verte reliant l'avenue du 11 Novembre à la gare, dans la continuité de celle qui va au bourg. Cette voie est d'ailleurs inscrite au plan local des déplacements de la commune et a été présentée en commission du Pays Voironnais en son temps pour valider l'organisation des déplacements à long terme.
- **L'intégration au projet de l'hoirie** : la création d'un carrefour reliant la rue de l'Hoirie à l'avenue du 11 novembre est prévue. Le chemin de l'île Magnin se situe presque en face de la rue de l'Hoirie et peut-être ainsi facilement intégré dans un aménagement plus global.
- **La ZAD sur les terrains Séguier d'Agout** De plus, nous rappelons ici qu'à long terme, le chemin de l'île Magnin est voué à devenir une voie à part entière du fait du classement ZAD de la zone située au-delà de la voie ferrée. Un rond-point route de l'Isère existe déjà pour desservir cette future zone d'activité et la lier à l'autoroute. Les travaux du doublement de la voie ferrée sont certes reportés, mais ce sera l'occasion de rejoindre directement l'autoroute et la voie d'accès à la ZAD par le chemin de l'île Magnin. Il est à noter qu'un petit tunnel existant permet déjà de traverser la voie ferrée et que ce trajet a déjà été évoqué comme un des futurs accès majeur de Voreppe.

En conclusion.

Le scénario 3 est beaucoup moins coûteux.

Il inscrit cet aménagement dans une vision globale et à long terme du secteur.

Il est plus positif en terme de cadre de vie des futurs habitants

Il est plus respectueux des finances publiques.

Dans un contexte de diminution des ressources publiques, nous ne pouvons accepter l'argument qu'une voirie soit amortie en dix ans et qu'elle pourra être ainsi être repensée si besoin sans problème.

Pour justifier le choix du scénario 2 et concernant les nuisances liées aux poids lourds, nous ne pouvons accepter non plus l'argument que les futurs habitants des nouvelles constructions viendront s'installer en connaissance de cause de ces nuisances. Le discours serait t-il le même s'il s'agissait d'un projet immobilier privé coincée entre la voie ferrée et une voirie pour poids lourds créée en toute connaissance de cause ?

La CAPV va financer cet aménagement, il nous paraît essentiel que toutes les solutions soient réellement envisagées.

Voilà pourquoi nous vous demandons de mandater le cabinet d'études pour qu'il travaille et budgète un 3ème scénario qui prévoirait l'utilisation de la voirie existante chemin de l'île Magnin pour les camions Vicat et la création d'une voie verte le long du ruisseau « le Béal » dans la continuité de celle qui passe devant l'Arrosoir comme lien mode doux entre le centre bourg, la RD1075 et la gare .

Ainsi, se serait vraiment en toute connaissance de cause que les élus communautaires pourraient se positionner sur un scénario respectueux des finances de la CAPV, respectueux de l'intérêt collectif des Voreppins et de celui du Pays Voironnais.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce dossier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Laurent Godard

Pour le groupe VoreppeAvenir

Intégration du scénario 3 dans l'aménagement futur du secteur ZAD et de la jonction chemin de l'Île Magnin vers le rond point d'entrée de l'autoroute.



Zoom sur l'usine Vicat

